



Déclaration FSU

CHSCT-D Exceptionnel – 24 avril 2020

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres

du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail d'Eure-et-Loir,

A situation exceptionnelle, Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail exceptionnel. Si nous choisissons de développer cet acronyme, c'est bien que chacun des termes qui le composent est aujourd'hui essentiel. Ce temps de travail en CHSCT est donc primordial, y compris sur le temps de vacances, pour faire un premier bilan de cette crise sanitaire et remonter les inquiétudes des personnels que nous représentons. Ces personnels, qui seront en 1ère ligne lors de la potentielle reprise aux contours encore incertains mais pourtant annoncée solennellement par le président de la République.

Voilà maintenant plus d'un mois que notre pays est entré dans cette situation inédite de confinement. Les personnels de l'éducation nationale, et vous l'avez souligné à plusieurs reprises Madame l'Inspectrice d'Académie, se sont investis sans compter depuis le début de cette période pour permettre le maintien du lien scolaire. Le CHSCT est une instance ayant pour objet d'analyser les situations vécues et nous nous devons d'évoquer le bilan encore partiel de ce confinement, décidé en catastrophe au vu de la situation sanitaire qui se dégradait de jour en jour mais décidé sans aucune anticipation.

Si cette décision était justifiée et n'a pas à être contestée, que de temps perdu avant, lorsqu'on aurait pu anticiper les choses et éviter de mettre si brutalement parents, élèves et enseignants dans cette situation, où tout repose sur la possession et la maîtrise d'outils numériques, la capacité des parents à faire l'école à la maison ou du moins à suivre le travail scolaire, et les personnels à assurer une "continuité pédagogique" à laquelle nul n'était préparé.

Un mois plus tard, les personnels ont relevé le défi, s'adaptant tant bien que mal à la situation et faisant le maximum pour permettre à leurs élèves de rester des élèves c'est-à-dire de conserver un lien avec l'Ecole. Beaucoup de nos collègues ont accueilli l'arrivée des vacances avec soulagement.

Leur fatigue ne vient pas seulement de ce difficile travail à distance, qui ne remplace pas et ne remplacera jamais les cours en présentiel, dans les classes. Elle vient aussi du vécu même de la gestion de cette crise: annonces médiatisées, souvent confuses voire contradictoires, mais au ton péremptoire et souvent sans consultation des instances de la démocratie sociale. Communication à géométrie variable, déterminée par les commandes et la livraison du matériel de protection.

Remercier les personnels a posteriori ne suffit pas. Respecter les personnels, c'est leur faire confiance, mais c'est aussi et surtout leur donner les moyens de travailler en sécurité.

Au-delà de l'analyse réflexive sur la situation passée du confinement, que nous devons mener à son terme, sans complaisance, nous devons aussi nous interroger sur ce que chacun appelle aujourd'hui



« la reprise du 11 mai ». Lors de sa conférence de presse, le Premier Ministre a annoncé les deux objectifs de l'Etat face à cette perspective de dé-confinement :

- la garantie de la sécurité sanitaire pour éviter le ré-engorgement du système de soin et la propagation du virus d'une part,
- la reprise de la marche de la nation d'autre part.

On peut alors se demander pourquoi les établissements scolaires rouvrent alors que bars et restaurants, cinémas, théâtres et musées ne rouvrent pas. Il faut dans ce cas que tou-tes les agent-es de la Fonction Publique bénéficient de mesures barrières renforcées.

Nous devons, au-delà des discours, obtenir la garantie de la sécurité sanitaire de tous ceux qui travaillent et fréquentent les établissements scolaires (personnels enseignants, non enseignants, élèves et parents). Il est de votre responsabilité, Madame l'inspectrice d'Académie, présidente du CHSCT-D, de faire en sorte que la reprise puisse se faire durablement, et jusqu'à début juillet, avec ces garanties. Sans elles, l'Ecole ne pourra reprendre.

C'est la raison pour laquelle la FSU demande la mise en place d'un protocole sanitaire élaboré au niveau national, déclinées à tous les services et tous les niveaux. Ce protocole sanitaire national doit permettre d'organiser la réouverture des écoles et des établissements. Les normes pédagogiques de leurs réouvertures progressives ne peuvent être définies au niveau local, encore moins par les collectivités territoriales, ce qui rend nécessaire un cadrage fort de la part de l'Etat (Education Nationale et Autorité Sanitaire) sur les conditions sanitaires de reprise.

Au-delà, de ces éléments sanitaires, nous devons aussi nous interroger sur ce qui fera Ecole en cette mi-mai. Là encore cela ne s'improvise pas et nécessitera un travail de dentelliers : taille des groupes, public accueilli, contenus, travail sur site ou télé-travail, lien avec les familles et avec tous les acteurs, actrices du système scolaire, avec tous les personnels de l'Ecole (des professeurs mais aussi des infirmières, assistantes sociales, Psy-En, agents techniques, AESH...). Et pour le retour des élèves il faut penser à chaque moment de la journée, à chaque lieu utilisé. Suivant le niveau scolaire il est bien évident que les consignes seront différentes entre un élève de maternelle et un lycéen et celles et ceux du collège. Qu'en sera-t-il du remplacement des personnels non disponibles (en raison de leur état de santé, ou ayant des enfants à garder...)?

Enfin, dans cet essai de recensement des questionnements qui se posent, la question de la préservation de la santé de nos collègues les plus fragiles, dans l'administration qui est la nôtre et qui est notoirement exsangue en matière de médecine de prévention, cette question doit être un des axes essentiels de travail.

Les garanties sanitaires de fonctionnement, vous l'aurez compris, sont un préalable incontournable mais pas unique. Pour pouvoir être mises en place, ces garanties sanitaires nécessitent un temps de travail important, entre les différents partenaires de l'Ecole (parents d'élèves, collectivités locales, associations gérant le péri-scolaires) et à l'intérieur des Ecoles comme des établissements.

Dans les EPLE, les représentants des personnels devront être associés aux discussions sur les modalités de réouverture au public (via le CA et/ou la CHS).

Au niveau départemental, afin de pouvoir veiller à ce que la reprise puisse se faire avec toutes les garanties sanitaires le 11 mai ou après, nous demandons la tenue d'un nouveau CHSCT-D au cours de la semaine prochaine en y invitant en qualité d'expert les autorités sanitaires ainsi que des représentants des collectivités locales et des représentants des personnels de leurs CHSCT, notamment au Conseil Départemental.

En outre, comme la question de cette réouverture traite aussi de l'organisation générale des écoles comme des établissements, vous savez que nous souhaitons qu'elle fasse l'objet d'un CTSD exceptionnel et qu'elle soit aussi traitée lors du CDEN du 5 mai qui doit avoir lieu avec l'ensemble de ses membres.

La FSU, comme l'ensemble de nos collègues, est pleinement investie dans cette réouverture des écoles et des établissements qui ne pourra avoir lieu que si, et seulement si, les conditions permettant de garantir la santé et la sécurité de tous les personnels, des élèves et des familles sont assurées.